



MINISTRE DE L'INTÉRIEUR  
SECRETARIAT POLICE INTÉGRÉE



13/06/2022

**Message aux comptables spéciaux des zones de police et service comptabilité de la Police Fédérale**

La publication de la déclaration fiscale rectificative des revenus de 2021 a été publiée sur FinDoc le 09/06/2022.

Dans le dossier XXXX\_DeclarationFiscalCorr\_20220609A.zip, vous trouverez les différentes fiches fiscales des membres du personnel concernés par une modification des avantages de toute nature « véhicule de service » (renseigné via la lettre F) et/ou « remise de dettes » (renseigné via la lettre Z) sous la rubrique 6 b) de la fiche fiscale 281.10.

Dans l'éventualité où les membres du personnel concernés ont plusieurs fiches fiscales (281.10, 281.12 et/ou 281.18), nous avons mis l'ensemble de ces fiches fiscales à disposition, même si celles-ci n'ont pas fait l'objet d'une modification.

Les membres du personnel concernés ont déjà été informés par mail de tenir compte de ces dernières fiches fiscales pour remplir leur déclaration d'impôts.

Si celle-ci est déjà effectuée via Tax-On-Web, le SPF Finances effectuera le calcul de l'impôt sur base des dernières fiches fiscales mises à jour.

Les membres du personnel concernés ne doivent pas entreprendre de démarches particulières.